MAITRE D'APPRENTISSAGE
LA CGT INTERPELLE LE PRÉSIDENT

Lors de la formation des maîtres d'apprentissage, le formateur informe les stagiaires que la Région Hauts de France applique une mesure spécifique pour ses maîtres d'apprentissage.
A savoir, une prime exceptionnelle pour les agents bénéficiant déjà d'une NBI. Cette prime correspond aux 20 points NBI pour les maîtres d'apprentissage.

La CGT du CD80 a donc interpellé le Président, afin que cette mesure soit adoptée au sein de notre collectivité. En effet, lors de la possibilité d'attribution de la « prime pouvoir d'achat », ce dernier a refusé sous prétexte que les grosses collectivités de notre région ne la mettaient pas en place. Notre demande, légitime, suit donc la logique du Président…
Si la région le fait, pourquoi pas le département de la Somme ?

Nous vous tiendrons donc informé, dès que nous aurons la réponse de la collectivité.

La CGT du CD80 toujours aussi proche des agents pour défendre leurs droits et leurs conditions de travail.